



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Aube*

Fiche technique

## Les statuts simplifiés d'une EURL dont l'associé unique est le seul gérant

### Modèle de statuts-types simplifiés

La société à responsabilité limitée peut être régie par des statuts simplifiés lorsque l'unique associé, personne physique, assume pleinement la gérance, .

Ces statuts-types simplifiés ont un caractère facultatif et peuvent être remplacés par des formules plus élaborées.

Sources :  
Code du commerce  
article L 223-1  
article D 223-2  
annexe 2-1



Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube  
6, rue Jeanne d'Arc - BP 4104 - 10018 Troyes Cedex  
Tél. 03 25 82 62 00 - Fax 03 25 82 62 01  
[contact@cm-troyes.fr](mailto:contact@cm-troyes.fr)

Société : ..... (dénomination sociale)

Société à responsabilité limitée :

Au capital de : ..... € (capital)

Siège social : ..... (siège social)

Le soussigné :

M. / Mme (nom de naissance et, le cas échéant, nom d'usage et prénoms)....., demeurant ..... (domicile), né(e) le ..... (date et lieu de naissance) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

## Statuts

### Article 1er - Forme

La société est à responsabilité limitée.

### Article 2 - Objet

La société a pour objet : .....  
(indiquer ici toutes les activités qui seront exercées par la société)

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

### Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est : ..... (nom de la société)

Son sigle est : ..... (sigle - facultatif)

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : société à responsabilité limitée ou des initiales : SARL et de l'énonciation du capital social.

### Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : ..... (adresse complète du siège social)

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

### Article 5 - Durée

La société a une durée de ..... (nombre - sans excéder quatre-vingt-dix-neuf ans) années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

## Article 6 - Apports

Apports en numéraire : ..... € (*montant des espèces*)

M. / Mme ..... (*nom*) ..... (*prénom*) apporte et verse à la société une somme totale de ..... € (*montant*).

La somme totale versée, soit ..... € (*montant*) a été déposée le ..... (*date*) au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à.....(*coordonnées de l'établissement financier*).

### **Cas échéant : Apports de biens appartenant à la communauté des époux.**

Cette somme provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et son conjoint : M. / Mme ..... (*nom*) ..... (*prénom*), qui a été préalablement averti de cet apport par lettre recommandée avec demande d'avis de réception reçue le ..... (*date*), comportant toutes précisions utiles quant aux finalités et modalités de l'opération d'apport.

Par lettre en date du ..... (*date*), M. / Mme, ..... (*nom*) ..... (*prénom*) conjoint de l'apporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associé, pour la moitié des parts souscrites. L'original de cette lettre est demeuré annexé aux présents statuts.

### **Cas échéant : Apports par une personne ayant contracté un PACS**

M. / Mme ..... (*nom*) ..... (*prénom*) réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

## Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : ..... € (*montant*)

Le capital est divisé en ..... (*nombre de parts sociales*) parts égales d'un montant de ..... € (*montant des parts*) chacune libérée ..... (*intégralement ou libérées à concurrence du cinquième, du quart, de la moitié, etc.*). La libération du surplus, à laquelle il s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

## Article 8 - Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. / Mme ..... (*nom*) ..... (*prénom*).

## Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

## **Article 10 - Exercice social**

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le ..... (date) et finit le ..... (date). Par exception, le premier exercice sera clos le ..... (date).

## **Article 11 - Comptes sociaux**

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

## **Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation**

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

## **Article 13 - Frais et formalités de publicité**

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à ..... (lieu), le ..... (date)

En ..... (nombre) exemplaires.

Signature de l'associé